

DOMMAGES CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE TROPICALE DEBBY

Une aide financière du gouvernement du Québec pour les sinistrés non couverts par les assurances

Suite aux pluies abondantes provoquées par le passage de la tempête tropicale Debby les 9 et 10 août 2024, ayant entraîné des inondations et des mouvements de sol dans notre région, la Municipalité de Mayo informe ses citoyens et citoyennes de la mise en place du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF), offert par le gouvernement du Québec.

Ce programme vise à soutenir les citoyens ainsi que les entreprises qui ont subi des dommages lors de sinistres spécifiques, tels que les inondations causées par les pluies diluviennes, les glissements de terrain, et d'autres événements naturels imprévus. Les citoyens de Mayo pourront obtenir la liste des critères d'admissibilité sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

De nombreuses dépenses liées à ce sinistre sont admissibles à une aide financière, incluant les mesures préventives temporaires, les biens endommagés et les travaux d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité de la population.

Faits saillants :

- Les sinistres admissibles au programme incluent :
 - Inondations causées par des pluies diluviennes ou autres phénomènes naturels.
 - Érosion de berges, glissements de terrain, et autres événements naturels.
- Le PGAF est un programme de dernier recours pour les sinistres non couverts par les assurances.
- Les résidences principales, entreprises, et infrastructures municipales essentielles sont prioritaires pour cette aide.
- Les citoyens touchés doivent s'assurer d'avoir déclaré leur statut de sinistré auprès de la Municipalité de Mayo et d'avoir contacté leur assureur avant de faire une demande d'aide financière.

Processus de demande :

Pour un service rapide, les citoyens de Mayo sont encouragés à soumettre leurs demandes d'aide financière et d'indemnisation en ligne via le portail du gouvernement du Québec : [Sécurité et situations d'urgence | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://quebec.ca).